

SÉANCE SPÉCIALE DU 22 AVRIL 2013

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 22 avril 2013, à 20 heures, à la salle du conseil, 821, rue Principale.

Sont présents: Renée Vigneault et Guylaine Blondeau, conseillères ainsi que Clermont Tardif, Jean-Claude Gagnon, Gérard Garneau et Bernard Barlow, conseillers formant quorum sous la présidence de Donald Langlois, maire.

Est également présente : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Donald Langlois, maire.

ORDRE DU JOUR

1. Pacte rural
2. Barrière à la marina
3. Période de questions
4. Levée de la séance

2013-04-129 Adoption de l'ordre du jour

Considérant que tous les membres du conseil sont présents et consentent unanimement à ajouter les points suivants à l'ordre du jour : « achat d'une remorque » et « demande de Mercier et Lessard »;

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points proposés par les membres du conseil. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-04-130 Pacte rural (plan d'action)

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand s'est engagée à réaliser la démarche de réflexion et de consultation demandée dans le cadre du pacte rural 2007-2014 de la MRC de l'Érable;

Considérant les résultats obtenus, soit l'identification des forces et des faiblesses de la municipalité ainsi que la détermination des principaux objectifs de développement et des projets en lien avec ces dernières;

Considérant la démarche de consultation réalisée dans la communauté en regard des éléments précédemment mentionnés;

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Bernard Barlow et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand adopte et dépose pour approbation à la MRC de l'Érable les documents suivants :

- Identification des forces et des faiblesses de la municipalité
- Description de la démarche de consultation réalisée dans la communauté
- Plan d'action de la municipalité de Saint-Ferdinand

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-04-131 Pacte rural (financement)

Considérant que la municipalité a déposé au CLD de l'Érable tous les documents requis en lien avec sa démarche de réflexion et de consultation réalisée dans le cadre du pacte rural 2007-2014 de la MRC de l'Érable;

En conséquence, il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Renée Vigneault et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand recommande à la MRC de l'Érable le financement des projets suivants à partir de l'aide financière du pacte rural et ce, pour les montants indiqués :

- Projet 1 (toit du belvédère) : 175 369\$
- Projet 2 (panneaux d'accueil) : 26 960\$

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-04-132 Pacte rural (désignation du responsable)

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand a réalisé la démarche de réflexion et de consultation demandée dans le cadre du pacte rural 2007-2014 de la MRC de l'Érable;

Considérant que la municipalité dépose pour approbation des projets pouvant être réalisés dans le cadre du pacte rural, soit l'agrandissement du toit du belvédère à la marina et les panneaux d'accueil de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Gérard Garneau et résolu de désigner Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de responsable et de mandater celle-ci pour le développement de tous les projets déposés dans le cadre du pacte rural 2007-2014 de la MRC de l'Érable. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-04-133 Achat d'un système de barrière pour l'accès à la rampe de mise à l'eau

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'acquérir une barrière avec contrôle d'accès ainsi qu'un horodateur pour donner accès à la rampe de mise à l'eau de la marina municipale pour un montant de 24 885,33\$ taxes incluses de la compagnie Logic-Contrôle inc. en collaboration avec la compagnie Mackay pour le système de paiement. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-04-134 Emprunt du fonds de roulement

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'emprunter du fonds de roulement une somme de 24 500 \$ pour financer une barrière à la marina, remboursable en cinq versements annuels de 4 900 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-04-135 Achat d'une remorque

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'acheter une remorque de Les Remorques BP inc. au montant de 3 699 \$ (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-04-136 Demande de Mercier et Lessard

Monsieur Clermont Tardif, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Monsieur Jean-Claude Gagnon, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Madame Guylaine Blondeau, conseillère, déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Elle se retire et s'abstient de voter.

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'accorder une permission spéciale et temporaire, soit du 23 avril 2013 au 1^{er} décembre 2013, pour entreposer des pales d'éoliennes sur le terrain du 2423 route 165 appartenant à Mercier et Lessard. Le terrain devra être libéré de toutes pales et/ou autres équipements reliés à la construction du parc éolien à la date ci-haut indiquée. Adopté à l'unanimité des membres ayant le droit de vote sur cette question, le maire ayant voté.

Mme Blondeau, MM. Tardif et Gagnon reprennent leur place à la table du conseil.

Période de questions : aucun citoyen présent.

2013-04-137

Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 20h40. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière